



De saint Irénée de Lyon (II):

« Au lieu de la dîme que la Loi ordonnait, le Seigneur dit de partager tout ce que nous avons avec les pauvres. Et Il dit aussi de ne pas seulement aimer nos proches mais aussi nos ennemis, et de donner et partager non seulement avec les bons, mais d'être aussi généreux avec ceux qui nous prennent nos biens. »

